



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de la sante

Question écrite n° 42766

### Texte de la question

M. Jean-Claude Paix attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la sante et à la securite sociale sur les conclusions alarmantes du rapport du haut comite de la sante publique à la Conference nationale de la sante. En effet, celui-ci fait ressortir que, si l'esperance de vie progresse de 4 mois chaque annee en France, pays parmi les plus favorises au monde, celle-ci est tres inegalement repartie puisqu'elle n'est que de 74 ans pour les hommes alors qu'elle atteint 82 ans pour les femmes. Plus inquietant, les inegalites sanitaires entre les differentes categories sociales ont tendance à se creuser et font apparaitre, entre autres, que le risque de deces entre 25 et 54 ans est 3 fois plus important chez les ouvriers-employes que chez les cadres-professions liberales. Enfin, et c'est sans doute le plus dramatique, la surmortalite parmi les jeunes reste inquietante d'autant plus que la part des suicides dans la mortalite globale entre 25 et 34 ans atteint des chiffres impressionnants de l'ordre de 19 p. 100 chez les hommes et 15 p. 100 chez les femmes. Aussi, au vu de ces conditions, il lui demande quelles pistes le Gouvernement envisage d'explorer pour tenter de remedier à cet etat de fait ou de l'attenuer et les mesures susceptibles d'etre proposees aux Francais au moment ou s'ouvre la Conference nationale de la sante dans le cadre de la reforme de la securite sociale.

### Texte de la réponse

L'importance relative de la mortalite chez les adultes jeunes en France par rapport aux pays voisins et les inegalites face à la sante, entre categories sociales, mais aussi entre regions, justifie la mise en oeuvre d'une politique volontariste. Cette politique s'appuie notamment sur les propositions du haut comite de la sante publique et de la conference nationale de sante qui a ete reunie pour la premiere fois le 2 septembre dernier. La conference nationale de sante a propose dix priorites d'egale importance : donner des moyens à la promotion de la sante et à son evaluation ; coordonner les actions en faveur de l'enfance pour mieux en assurer la continuite de la maternite à l'adolescence ; renforcer immediatement les actions et des programmes de prevention-education visant à eviter la dependance chez l'adolescent (alcool, drogue, tabac, medicaments psychotropes) ; maintenir en milieu de vie ordinaire les personnes agees dependantes qui en font librement le choix ; ameliorer les performances du systeme de lutte contre le cancer et le decloisonner ; prevenir les suicides ; obtenir plus d'informations sur les morts accidentelles (hors accidents de la route et du travail) ; reduire l'incidence des accidents iatrogenes evitables medicamenteux ou non medicamenteux ; garantir à tous l'acces à des soins de qualite et enfin reduire les inegalites intra et interregionales face à la sante. Sur la base de ces priorites, quatre axes majeurs vont orienter la politique nationale de sante. Le premier est le renforcement de l'infrastructure de base en education pour la sante. En effet, une grande majorite des deces precoces pourraient etre evites, actuellement en France, par l'adoption de comportements plus favorables à la sante. Le second consiste dans l'accentuation des actions de prevention concernant en particulier la consommation excessive d'alcool, la consommation de drogues illicites et l'usage du tabac, notamment chez les jeunes. Le troisieme axe a pour objet de garantir l'acces aux soins à l'ensemble de la population et notamment aux personnes en situation precare. L'instauration d'une assurance universelle, en simplifiant la legislation existante et en subordonnant le droit à une protection sociale au seul critere de residence reguliere, concourt à cet objectif. La mise en oeuvre de plans

departementaux d'acces aux soins et de reseaux de sante de proximite complete utilement cet effort. Le quatrieme axe, enfin, est la regionalisation des politiques de sante. En effet, le defi des inegalites de sante pourra etre releve par l'instauration d'une politique definie a l'echelon regional et s'appuyant sur des orientations nationales. C'est le role devolu aux conferences regionales de sante et aux programmes regionaux de sante.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paix Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42766

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 13 janvier 1997

**Question publiée le :** 9 septembre 1996, page 4768

**Réponse publiée le :** 20 janvier 1997, page 285